

Éthique et déontologie du fonctionnaire exerçant dans l'École de la République

D'après Jean-Pierre Véran, IA-IPR EVS
Intervenant ESEN

Sommaire

- Éthique institutionnelle et déontologie du fonctionnaire servant l'École de la République
- Les exigences républicaines par rapport à l'École
- Questionnement éthique pour fonctionnaire cadre de l'École républicaine

- **Le sens des mots...**
- Éthique : grec êthos « mœurs », art de diriger la conduite – système de principes et normes qui guide dans les choix
- Déontologie : grec deon « devoir », ontos « être », logos « raison », pris au sens de science, théorie du devoir être
- **Éthique personnelle** (les valeurs auxquelles croit l'individu), **déontologie professionnelle**
- (L'ensemble des règles guidant une profession) : éviter le flottement. Peut-on allier déontologie professionnelle et éthique éducatrice partagée ?

La déontologie du fonctionnaire

- Les fonctionnaires ne sont pas seuls concernés : les ordres professionnels libéraux (médecins, avocats, journalistes...) ont mis en place des règles déontologiques.
- Le titre 1 du **statut de la fonction publique** (1983) rappelle **les droits et obligations** du fonctionnaire, ensemble visant à guider l'action pour servir l'intérêt général
- Un statut politique : écrit à la Libération (1946, IVème République), repris en 1959 (Vème République) puis en 1983 (alternance de 1981)

Droits et obligations des fonctionnaires

- **Principaux droits :**

- liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse
- droit de grève, droit syndical
- droit à la formation permanente
- droit de participation
- rémunération après service fait
- droit à la protection

Obligations :

- respect de la laïcité
- secret professionnel
- discrétion professionnelle
- d'information au public
- information au public
- exécution des tâches confiées
- obéissance hiérarchique
- interdiction de cumul d'emplois et de rémunérations.

La particularité de la déontologie du fonctionnaire

- Il est d'abord **au service du pouvoir exécutif, du gouvernement** : obligation de loyauté, d'obéissance, principe hiérarchique
- Il est ensuite **au service de la République, de la démocratie** : écoute, respect des citoyens

Quel contenu concret pour la déontologie du fonctionnaire ?(1)

- **1. Primauté de l'intérêt général par rapport aux intérêts particuliers**, privés, personnels (voir les emplois du temps)
- **2. Connaissance des principes du service public** Egalité, principe constitutionnel qui s'applique aux personnels, aux élèves et à leur famille.

QUESTIONS :

- - les ZEP,
- - les langues régionales,
- - la queue à la cantine...,
- - **la constitution des classes,**
- - l'accompagnement éducatif
- - **Conflit potentiel avec le principe républicain de Liberté** (la carte scolaire) – la devise républicaine imposant de tenir les deux bouts de la chaîne

Situations professionnelles

Quel contenu concret pour la déontologie du fonctionnaire ?(2)

- Laïcité, principe constitutionnel, impartialité, neutralité politique, religieuse, commerciale

- QUESTIONS :
- - les partenariats pédagogiques,
- - les signes religieux discrets portés par les fonctionnaires

Continuité du service public

- - les grèves et le service d'accueil des élèves

Situations professionnelles

Quel contenu concret pour la déontologie du fonctionnaire ?(3)

- **Gratuité, condition de l'obligation scolaire**

QUESTIONS :

- les sorties et voyages scolaires
- Bonnes mœurs (loi de 1886) à l'école et hors l'école : obligation de dignité, d'exemplarité

QUESTIONS :

- Adjointe gogo danseuse,
- le directeur qui préside les conseils d'école avec son lecteur MP3 ou téléphone à l'oreille

Situations professionnelles

Le fonctionnaire citoyen ? (1)

Les limites de l'obéissance : « *tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public* » (statut général des fonctionnaires, art. 28)

Le fonctionnaire citoyen ? (2)

- La liberté d'opinion : « La liberté d'opinion est garantie au fonctionnaire » (art. 6 Loi du 13/7/1983)
- La place de l'obligation de réserve : Le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille, il se tait. (Michel Debré). Le juge administratif apprécie au cas par cas
- « la réserve que lui imposent ses fonctions ». *A réfléchir quand on entre dans l'encadrement...*

Les exigences républicaines par rapport à l'École (1)

4 temps forts de la réflexion

- Quels sont les objectifs de l'École ? Former des citoyens (Condorcet) ; notre instruction est une instruction civique, nous devons faire les électeurs, non les élections (Macé) ; un peuple ignorant prend les mauvaises décisions

QUESTION : en quoi la loi d'orientation d'avril 2005 est-elle fidèle à cette exigence ?

Les exigences républicaines par rapport à l'École (2)

L'École n'est pas libératrice de l'ignorance en soi : il faut que les maîtres respectent les élèves, fassent appel à leur intelligence, les aident à assimiler les connaissances par des démarches actives

QUESTION :

- **Quelle limite éthique et légale à la liberté pédagogique ?**

Les exigences républicaines par rapport à l'École (3)

- L'instruction publique est confiée à l'État seul garant de **l'égalité de traitement sur tout le territoire**
- L'obligation d'instruction s'impose à tous, français ou non ; elle impose des capacités **d'accueil, la gratuité et la neutralité politique et religieuse, le devoir d'assiduité** à promouvoir chez élèves et parents
- Celui qui reste au 1^o degré de l'instruction en doit pas être en état d'infériorité intellectuelle (**socle commun...**)
- A tout âge le citoyen doit pouvoir revenir dans la formation
- **Gratuité** de l'instruction pour toutes les activités obligatoires
- **Scolarité identique des sexes**
- **Indépendance des savoirs** par rapport aux groupes de pression

Les exigences républicaines par rapport à l'École (4)

- Il faut protéger à la fois **enseignants et savoirs**, et **élèves et parents** du **pouvoir des maîtres**
- Importance de la qualité du recrutement et de la formation des maîtres, de leurs outils : le maître doit être incontestable
- Importance de l'évaluation, de l'inspection, de la sanction : l'enseignant fonctionnaire rend compte à des fonctionnaires recrutés pour cela. La liberté pédagogique est contrôlée.

QUESTION : peut-on licencier des enseignants titulaires et au nom de quoi ?

Le paradoxe de l'École républicaine

- L'École est instrument d'émancipation, elle est ambitieuse et exigeante pour tous
- Ses maîtres sont, depuis 1792, des instituteurs, « celui qui établit, qui instruit » le citoyen, des « maîtres de liberté » (Onfray)

- ### Questionnement éthique pour le personnel de l'École républicaine (1)

- Échappe – t – on à l'uniformité de la formation, grâce à la diversification qui prend mieux en compte chaque personnalité ?
- A – t – on des règles de vie scolaire qui affirment l'autorité des adultes et la dignité des élèves ?

Questionnement éthique pour le personnel de l'École républicaine (2)

- Si l'établissement est une micro-société, la société doit-elle entrer dans l'établissement ou l'école doit-elle transformer la société ?
- La vie scolaire doit-elle viser comme objectif de rendre l'élève heureux(bien dans sa peau) ou de travailler à la paix sociale et civile (apprendre à vivre ensemble)?

Questionnement éthique pour le personnel de l'École républicaine (3)

Qu'est-ce qui est légitime :

- l'utilité, l'efficacité ?
- la tradition ?
- l'institution ?
- la demande sociale ?
- Quelle cohérence de la vie scolaire avec la vie familiale ? la vie sociale ? la vie politique ? la vie spirituelle ?

Questionnement éthique pour le personnel de l'École républicaine (4)

- Apprendre à vivre ensemble ou apprendre à travailler ensemble, agir ensemble ?
- Ne pas opposer – ou séparer – apprentissages et socialisation (Henri Wallon: « grandir, c'est apprendre à se séparer »)
- Réhabiliter le travail : à l'école aussi (L. Ferry)

Vers une éthique éducatrice partagée ?

Trois principes possibles

- Chaque personne est responsable de ses actes (refus de l'excuse déterministe)
- Il n'y a pas de fatalité sociale, culturelle
- Tous les élèves peuvent réussir, la difficulté doit être surmontée

Les principes d'une éducation démocratique

- L'aspiration à l'harmonie est une base du totalitarisme.
- La démocratie, c'est la pluri-appartenance, l'éducation démocratique, c'est la pluralité des normes.
- La cohérence est à rechercher dans la démarche éducative.
- L'éducation à la fraternité : échanges et communauté d'actions entre les générations, entre établissements, dans la coopération internationale